

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 29

4 janvier 2012

SOMMAIRE

Agriculture Tourism Investment S.A.	1384	Planner International S.A.	1381
AI Global Investments S.à r.l.	1372	Polypecu S.A.	1381
AmTrust Holdings Luxembourg	1376	Prodie Santé S.A.	1381
Andise S.à.r.l.	1366	Promatec S.à r.l.	1382
BlueBay COF Loan Investments S.A.	1387	Pronos SA	1382
Capucins (Thionville) 2 S.à r.l.	1357	Pronovem - Meyers & Van Malderen	1382
Ecopach	1364	Rail Trade Luxembourg S.à r.l.	1384
Finares	1382	Real Estate Europe (JB) S.A.	1385
Hung Top Sàrl	1376	Rébecca S. à r.l.	1385
I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A.	1366	Restan S.à.r.l.	1385
I.C. Lux S.A.	1371	Retail Distribution Concepts	1386
ICRSOL S.à r.l.	1379	Richfield S.A.	1386
Iermsdrefer Stiffchen, S.à r.l.	1380	Rifin S.A.	1386
Komimmo Sàrl	1392	Rolaco Holding S.A.	1386
LinLux S.à r.l.	1392	Romane Productions	1385
Liscartan Investments S.à r.l.	1367	Ronbeton S.A.	1365
Lux HDD Holdco 1 S.à r.l.	1388	S.A.J.E. S.A.	1387
Omnisource International S.à r.l.	1357	Salon de Coiffure Angelsberg S. à. r. l. ...	1390
Ortus S.A.	1364	Santander European Investments Lux S.à r.l.	1346
Overseas Trade Oil (Luxembourg)	1364	S&A-Participations	1387
Palamon Collection S.à r.l.	1365	S-Consult	1387
Partridge S.A.	1365	S-Consult	1388
Pâtisserie-Confiserie Hoffmann Jean-Marie Sàrl	1371	Seconda Financial S.A.	1392
Patron Phoenix Investments S.à.r.l.	1365	Serial S.A.	1383
Paul Link Alimentation en Gros	1371	Silem Invest S.A.	1367
PEIF 2 S.à.r.l.	1376	Storpy S.A.	1383
PG Bauservice S.à r.l.	1379	Strategic Airlines S.A.	1366
PHED S.à r.l.	1349	SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF	1390
PH Leisure International S.à r.l.	1371	Trelson Investments S.A.	1388
Planner International S.A.	1380	Wall-Invest S.A.	1385

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.760.859,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Santander European Investments Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 29 October 2007, having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 133.110 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2758, page 132352 dated 29 November 2007, and have been amended by a notarial deed enacted on 25 March 2008, published in the Memorial under number 723, page 34667 dated 21 December 2007 (the "Company").

The meeting is composed by all its members, owning the shares, that is to say: Real Estate Investment Society Cataluña S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84928035 ("Cataluña"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on 8 September 2011, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Real Estate Investment Society 1 S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84927250 ("Society 1"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on 8 September 2011, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

Real Estate Investment Society 2 S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84925288 ("Society 2"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on 8 September 2011, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of eleven million nine hundred ninety-one thousand two hundred and thirty-four Euro (EUR 11,991,234.-), in order to bring it from its amount of seventy-eight million three hundred ninety-nine thousand Euro (EUR 78,399,000.-) to sixty-six million four hundred and seven thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 66,407,766.-) by the cancellation of eleven million nine hundred ninety-one thousand two hundred and thirty-four (11,991,234) shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), and proportionally between the shareholders of the Company as follows:

- three million nine hundred ninety-seven thousand seventy-eight (3,997,078) shares of Cataluña to be cancelled;
- three million nine hundred ninety-seven thousand seventy-eight (3,997,078) shares of Society 1 to be cancelled; and
- three million nine hundred ninety-seven thousand seventy-eight (3,997,078) shares of Society 2 to be cancelled.

Such capital reduction shall be made without payment to the shareholders of the Company and the proceeds of the capital reduction shall be used to absorb eleven million nine hundred ninety-one thousand two hundred and thirty-four Euro (EUR 11,991,234.-) losses of the Company.

Further to this first resolution, the share capital of the Company is therefore set at sixty-six million four hundred and seven thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 66,407,766.-) represented by sixty-six million four hundred and seven thousand seven hundred sixty-six (66,407,766) shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of sixteen million six hundred forty-six thousand nine hundred and seven Euro (EUR 16,646,907.-) in order to bring it from its amount of sixty-six million four hundred and seven thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 66,407,766.-) to forty-nine million seven hundred sixty thousand eight hundred fifty-nine Euro (EUR 49,760,859.-) by cancellation of sixteen

million six hundred forty-six thousand nine hundred and seven (16,646,907) shares corresponding to an aggregate amount of sixteen million six hundred forty-six thousand nine hundred and seven Euro (EUR 16,646,907.-) (the "Cancellation Amount"), and proportionally between the shareholders of the Company as follows:

- five million five hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-nine (5,548,969) shares of Cataluña to be cancelled;
 - five million five hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-nine (5,548,969) shares of Society 1 to be cancelled;
- and
- five million five hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-nine (5,548,969) shares of Society 2 to be cancelled.

The Cancellation Amount shall be paid to the shareholders of the Company proportionally to the number of shares cancelled to each shareholder.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation accordingly, which shall read as follows:

" Art. 5.

Art. 5.1. The Company's share capital is fixed at forty-nine million seven hundred sixty thousand eight hundred fifty-nine Euro (EUR 49,760,859.-) represented by forty-nine million seven hundred sixty thousand eight hundred fifty-nine (49,760,859) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the «Shares») The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, she signed this deed together with the Notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Santander European Investments Lux S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié du 29 octobre 2007, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.310 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2758, page 132352, daté du 29 novembre 2007, et ont été modifiés par un acte notarié du 25 mars 2008, publié au Mémorial 723, page 34667, daté du 21 décembre 2007.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

Real Estate Investment Society Cataluña S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84928035 ("Cataluña"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 8 septembre 2011, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

Real Estate Investment Society 1 S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84927250 ("Society 1"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 8 septembre 2011, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

et

Real Estate Investment Society 2 S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Bodilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84925288 ("Society 2"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 8 septembre 2011, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant d'onze millions neuf cent quatre-vingt et onze mille deux cent trente-quatre Euros (EUR 11.991.234,-) afin de le porter de son montant de soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 78.399.000,-) à soixante-six millions quatre cent sept mille sept cent soixante-six Euro (EUR 66.407.766,-) par l'annulation d' onze millions neuf cent quatre-vingt et onze mille deux cent trente-quatre (11.991.234) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et ce proportionnellement entre les associés de la Société comme suit

- trois millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille soixante dix-huit (3.997.078) parts sociales de Cataluña devant être annulées;

- trois millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille soixante dix-huit (3.997.078) parts sociales de Society 1 devant être annulées; et

- trois millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille soixante dix-huit (3.997.078) parts sociales de Society 2 devant être annulées.

Une telle réduction de capital devra être effectuée sans paiement aux associés de la Société et les produits de la réduction de capital devront être utilisés pour absorber les pertes d'onze millions neuf cent quatre-vingt et onze mille deux cent trente-quatre Euros (EUR 11.991.234,-) .

Par suite de cette première résolution, le capital social de la Société est par conséquent réduit à soixante-six millions quatre cent sept mille sept cent soixante-six Euro (EUR 66.407.766,-) représenté par soixante-six millions quatre cent sept mille sept cent soixante-six (66.407.766) parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de seize millions six cent quarante-six mille neuf cent sept Euro (EUR 16.646.907,-) afin de le porter de son montant de soixante-six millions quatre cent sept mille sept cent soixante-six Euro (EUR 66.407.766,-) à quarante-neuf millions sept cent soixante mille huit cent cinquante-neuf Euro (EUR 49.760.859,-) par annulation de seize millions six cent quarante-six mille neuf cent sept (16.646.907) (le "Montant d'Annulation"), et proportionnellement entre les associés de la Société comme suit:

- cinq millions cinq cent quarante-huit mille neuf cent soixante-neuf (5.548.969) parts sociales de Cataluña devant être annulées;

- cinq millions cinq cent quarante-huit mille neuf cent soixante-neuf (5.548.969) parts sociales de Society 1 devant être annulées; et

- cinq millions cinq cent quarante-huit mille neuf cent soixante-neuf (5.548.969) parts sociales de Society 2 devant être annulées.

Le Montant d'Annulation sera payé aux associés de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales annulées à chacun d'entre eux.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société en conséquence, lequel se lira désormais comme suit:

5.1. "Le capital social souscrit est fixé à quarante-neuf millions sept cent soixante mille huit cent cinquante-neuf Euro (EUR 49.760.859,-) représenté par quarante-neuf millions sept cent soixante mille huit cent cinquante-neuf (49.760.859) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés» "

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document. Ce document ayant été lu au comparant, qui est connu par le Notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, il a signé cet acte ensemble avec le Notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51906. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164081/176.

(110190266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

PHED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.857.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MBSP 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under the number B 149446,

represented by Ana BRAMAO, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company PHED S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "PHED S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A

managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions

concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
MBSP 3 S.à r.l.	12,500	€ 12,500
Total	12,500	€ 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.-Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. The following persons are appointed class A or Class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Karim Tabet, Class A Manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 30 Avril 1974, in Adaisse, Marjeyoun, Libanon;

- Dany Rammal, Class A Manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 25 May 1973, in Beirut, Lebanon;

- Peter Wilde, Class B Manager, with professional address at 50, Kennedy Plaza, Providence, RI 02903, USA, born on 22 April 1968 in Massachusetts, USA.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MBSP 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, avec siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149446,

représentée par Ana BRAMAO, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PHED S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PHED S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués

par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intermédiaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
MBSP 3 S.à r.l.	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.500.-euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A ou de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Karim Tabet, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, Londres, W1S 2FA, Royaume-Uni, né 30 Avril 1974, à Adaisse, Marjeyoun, Liban;

- Dany Rammal, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, Londres, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 25 mai 1973, à Beyrouth, Liban;

- Peter Wilde, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 50, Kennedy Plaza, Providence, RI 02903, USA, né le 22 avril 1968 dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15778. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161880/444.

(110188134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Omnisource International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.924.

Par la présente, nous tenons à vous informer que Madame Hedda Pahlson-Moller ne réside plus 4, rue Neimillen, L-6195 Imbringen mais 6, rue Basse, L-6972 Rameldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164039/11.

(110190082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Capucins (Thionville) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.956.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

M&G European Property Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 92.191;

duly represented by Me Laura Rossi, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in real estate companies and any other form of real estate investment, including the purchase, sale, exchange, subscription or the transfer of securities of any kind (holding of direct or indirect participations in real estate companies and any other form of real estate investment) and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest or divest in real estate property, either by means of purchase or exchange, and the administration, development and management of real estate property and carry out any operation relating directly or indirectly thereto.

The Company may guarantee, borrow in any form, grant loans or otherwise assist in the financing of the group directly or indirectly.

The Company may act as a general member with unlimited liability and a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to accomplish its purpose or matters which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Capucins (Thionville) 2 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

The registered office of the Company may however be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the sole manager or, in case of several managers, of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single partner, the Company's shares held by such partner are freely transferable.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or, as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or, as the case may be, the partners.

The sole manager, or in the case of several managers, the board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and determine this agent's responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any of two managers, or by the signature(s) of any person(s) to whom authority has been delegated by the sole manager or jointly by two managers of the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg, as determined in the relevant convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to all the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or email another manager as his proxy, provided that the represented manager does not direct his proxy how to vote. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. However such kind of participation is only possible if the majority of the board of managers is present in Luxembourg when calling and that no manager rings from the United Kingdom.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or email, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager, or in case of several managers, the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of August and ends on the 31st of July of the following year.

Art. 22. Each year on the 31st of July, the accounts are closed and the sole manager, or in case of several managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers

and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The one hundred twenty-five (125) shares have been entirely subscribed by M&G European Property Holding Company S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31st of July 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole partner

The above named Company representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The number of managers is fixed at two (2).

3. The following persons are appointed as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Peter Baxter, born on 23 June 1956 in Newtownards (United Kingdom), residing professionally at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Bronwyn Salvat-Winter, born on 17 September 1964 in Taupo (New Zealand), residing professionally at 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, the said person party represented as here above stated signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

M&G European Property Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.191;

ici représentée par Me Laura Rossi, avocat à la cour, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant selon sa capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés immobilières et dans toute autre forme de placements immobiliers, y compris l'acquisition, la vente, l'échange, la souscription ou le transfert de valeurs mobilières sous toute forme (participations directes ou indirectes dans des sociétés immobilières et dans toute autre forme de placements immobiliers) ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille immobilier.

L'objet de la Société consiste également à investir dans, ou aliéner, des biens immobiliers, soit par l'acquisition ou l'échange de tels biens, et à administrer, à développer et à gérer des biens immobiliers et à exercer toutes les opérations qui y sont liées directement ou indirectement.

La Société peut garantir, emprunter sous n'importe quelle forme, accorder des prêts ou autrement concourir au financement du groupe, de manière directe ou indirecte.

La Société peut agir en qualité d'associé commandité pourvue d'une responsabilité illimitée ou en qualité d'associé commanditaire pourvue d'une responsabilité limitée pour toutes les dettes et obligations attachées à un partenariat ou à toutes autres structures similaires.

La Société peut, pour son propre compte et pour celui de tiers, exercer toutes les opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou affaires qui sont directement ou indirectement liées à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Capucins (Thionville) 2 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social de la Société peut cependant être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par une décision du gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, dans le cas il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant son (leur) le terme de son (leur) mandat. Il(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il déterminera les responsabilités et la rémunération, s'il y en a, de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir aura été délégué par le gérant unique ou par deux gérants conjointement du conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant quelconque au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité de ses membres présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Les réunions du conseil de gérance se réuniront au siège social de la Société ou à tout autre lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire, à condition que le gérant représenté ne dirige pas son mandataire sur comment voter. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Cependant, cette façon de participation est seulement possible si la majorité des gérants est présente au Luxembourg au moment de l'appel et aucun gérant n'appelle du Royaume Uni.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Distribution

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au 31 juillet, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du comblement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par M&G European Property Holding Company S.à r.l., prédéfinie.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 juillet 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Assemblée générale de l'associé unique

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Peter Baxter, né le 23 juin 1956 à Newtownards (Royaume Uni), résidant professionnellement à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Madame Bronwyn Salvat-Winter, née le 17 septembre 1964 à Taupo (Nouvelle Zélande), résidant professionnellement à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, l'acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante ainsi représentée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. ROSSI et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52257. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164460/364.

(110190989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Ortus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 129.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164040/10.

(110190057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Ecopach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.934.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2011

1) L'Assemblée Générale prend connaissance du changement de l'adresse privée des associés qui sont désormais domiciliés à B-4950 Waimes, route du Faye, Thirimont 13.

2) Suite à une cession de parts, la nouvelle répartition des parts sociales s'établit désormais comme suit:

Désignation des associés:

1) Carine VAASSEN	80
2) Jean-Philippe VAASSEN	20
TOTAL	100

En sa qualité de gérant, Monsieur Jean-Philippe VAASSEN, prénommé, déclare accepter la prédite cession au nom et pour compte de la société, le tout en vertu de l'article 1690 du Code Civil.

Weiswampach, le 30 novembre 2011.

Pour ECOPACH

Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2011165310/21.

(110192156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

OTO, Overseas Trade Oil (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 95.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011164041/11.

(110190332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Ronbeton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 38.097.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en date du 30 juin 2010

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 30 juin 2010 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Constatant que les mandats des administrateurs:

- Monsieur James CARPI
- Monsieur Ivan CAPRI
- Monsieur Jonathan CAPRI

sont venus à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler, pour une durée de six années à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

De même, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Silvio ESPOSITO en tant que Commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 juillet 2010

En date du 5 juillet 2010, les administrateurs ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur James CAPRI en tant que président du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011165623/26.

(110191893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Palamon Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.908.150,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 124.968.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 juillet 2011, sous la référence L110110675 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164042/13.

(110189723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Patron Phoenix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.931.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164043/10.

(110190346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Partridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 81.179.

Changement d'adresse des administrateurs (et administrateur délégué) suivants:

- Peter A. WILLEMEN: Anton van de Veldelaan 28, B-2900 Schoten

- Ingrid WILLEMEN: Moerkantsebaan 56, B-2910 Essen

Référence de publication: 2011164048/10.

(110189875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.719.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} décembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 1^{er} décembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011165402/21.

(110192044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Strategic Airlines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Cargo Centre Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 154.717.

—
L'extrait ci-dessous remplacé celui déposé le 29 novembre 2011 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L110189028

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 octobre 2011 que:

- M. Kenneth DYER a été révoqué de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- le nombre des administrateurs de la société a été réduit de 5 à 4.

Il résulte d'autre part du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 novembre 2011 que M. David BLAKE a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. David KACI, démissionnaire de cette fonction.

M. David Kaci reste néanmoins administrateur et administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011164942/18.

(110190389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Andise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.980.369,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.928.

—
EXTRAIT

Le 17 novembre 2011, les Actionnaires de la société Andise S.à r.l. ont pris la résolution suivante:

Monsieur Pierre-Alexandre Richon, né le 26 septembre 1982 à Thionville, France, ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, est nommé membre du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Andise S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011164178/17.

(110189995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Silem Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.674.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 17 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- société anonyme SILEM INVEST S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, a été dénoncé date du 1^{er} mars 2005, (N° R.C.S. B 86.674).

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011164099/15.

(110190040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Liscartan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.938.

—
In the year two thousand eleven, on the seventeenth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Liscartan Investments S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 135.938, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the January 18, 2008 (the Company), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 539 of March 4, 2008.

THERE APPEARED:

Leo Capital Growth SPC, with registered office at Queensgate House 113 South Church Street, P.O Box 1234 GT, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands,

here represented by Mr. Mario Cohn, lawyer, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That Leo Capital Growth SPC is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution:

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend several articles of the articles of incorporation of the Company.

The amended articles are article 2, article 6 paragraphs 2 and 3, article 7, article 9, article 10 paragraph 2, article 11, article 14 paragraphs 1 and 2, article 16 paragraph 2, article 18, and include a new article 20 and article 21.

These articles are modified as follows:

“ **Art. 2.** The corporation may, subject to the requirements of the Central Bank of Ireland (the “Central Bank”) as they apply to qualifying investor funds from time to time, carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the

acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests in accordance with the sole object for which the corporation is established, which is to invest its assets to reflect the investment objectives and policies of Leo Capital Growth SPC Plc (the “Fund”). The Fund will be authorised by the Central Bank as a qualifying investor open ended investment company with variable capital pursuant to Part XIII of the Companies Act 1990. The investment objective of the Fund is long-term capital appreciation of its assets. The investment policies of the Fund are set out in full in the Prospectus of the Fund.

For the purpose of achieving the sole object in this Article 2, the corporation also has the following powers:

(a) In particular, and subject to the requirements of the Central Bank as they apply to qualifying investor funds from time to time, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance such as loans, advances or guarantees.

(b) The corporation may also, subject to the requirements of the Central Bank as they apply to qualifying investor funds from time to time, carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

“ **Art. 6. Paragraphs 2 and 3.** The Company may redeem its own shares at the request of shareholder.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholder’s decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholder representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.”

“ **Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholder’s meeting, in accordance with article 14 of these Articles.”

“ **Art. 9.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners shall not be permitted by the Company.”

“ **Art. 10. Paragraph 2.** There shall not be a plurality of shareholders in the Company.”

“ **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder.”

“ **Art. 14. Paragraphs 1 and 2.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting. The shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.”

“ **Art. 16. Paragraph 2.** The shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

“ **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholder who shall determine their powers and remuneration.”

“ **Art. 20.** The assets and shares of the Company will be held pursuant to an agreement with an Irish custodian or trustee approved for such purpose by the Central Bank or otherwise in accordance with the requirements of the Central Bank.”

“ **Art. 21.** These Articles may only be amended in accordance with the requirements of the Central Bank.”

Third resolution:

The resignation of Mr. Ivo Hemelraad as B manager of the Company is accepted with effect as per the date of this document and discharge is granted for the execution of his mandate;

Fourth resolution:

Mr. Pierre KLADNY, employee, born on 12th April 1962, with professional address at Route Cité-Ouest 2, 1196 Gland (Switzerland), and passport number F0877351, is appointed as new A manager of the Company with effect as per the date of this document and for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Liscartan Investments S. à r.l.", une "société à responsabilité limitée" dont le siège social se trouve au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.938, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 539 du 4 mars 2008 (la Société).

A COMPARU:

Leo Capital Growth SPC, dont le siège social se trouve au Queensgate House 113 South Church Street, P.O Box 1234 GT, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman,

ici représentée par Monsieur Mario Cohn, avocat, résidant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, annexée au présent acte pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que Leo Capital Growth SPC est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).
- II. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier plusieurs articles des statuts de la Société. Les articles amendés sont l'article 2, l'article 6 alinéas 2 et 3, l'article 7, l'article 9, l'article 10 alinéa 2, l'article 11, l'article 14 alinéas 1 et 2, l'article 16 alinéa 2, l'article 18, et sont ajoutés un nouvel article 20 et un nouvel article 21.

Ces articles sont modifiés comme suit:

Art. 2. La société peut, moyennant le respect des exigences émises par la Banque Centrale d'Irlande (la "Banque Centrale") telles qu'elles s'appliquent de temps en temps aux fonds qualifiés d'investissement, exécuter toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations conformément au but unique pour lequel la société est constituée, qui est d'investir ses actifs afin de refléter les objectifs et politiques d'investissement de Leo Capital Growth SPC Plc (le "Fonds"). Le Fonds sera autorisé par la Banque Centrale en qualité d'investisseur qualifié pour société d'investissement à capital variable conformément à la partie XIII de la Loi sur les sociétés de 1990. L'objectif d'investissement nourri par le Fonds est l'appréciation à long terme de ses actifs. Les politiques d'investissement du Fonds sont fixées intégralement dans le Prospectus du Fonds.

Afin d'atteindre l'objectif unique du présent Article 2, la société dispose également des pouvoirs suivants:

(a) En particulier, et moyennant le respect des exigences émises par la Banque Centrale telles qu'elles s'appliquent de temps en temps aux fonds qualifiés d'investissement, la société peut employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

(b) La société peut également, moyennant le respect des exigences émises par la Banque Centrale telles qu'elles s'appliquent de temps en temps aux fonds qualifiés d'investissement, effectuer toutes opérations commerciales, indus-

trielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société peut juger utiles à l'accomplissement de son objet social.”

“ **Art. 6 alinéas 2 et 3.** La Société peut racheter ses propres parts sur demande de l'associé.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision de l'associé de racheter ses propres parts sera prise par un vote unanime de l'associé représentant cent pour cent du capital social, lors d'une assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts sociales rachetées.”

“ **Art. 7.** Sans porter préjudice aux dispositions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout instant par une décision de l'associé unique, conformément à l'article 14 des présents Statuts.”

“ **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles car un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis ne sont pas permis par la Société.”

“ **Art. 10. Alinéa 2.** La Société ne comportera pas une pluralité d'associés.”

“ **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.”

“ **Art. 14. Alinéas 1 et 2.** L'associé unique assume l'ensemble des pouvoirs conférés à l'assemblée générale de l'associé. L'associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.”

“ **Art. 16. Alinéa 2.** L'associé peut examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.”

“ **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateur(s) désigné(s) par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.”

“ **Art. 20.** Les actifs et parts de la Société seront détenus conformément à un accord avec un dépositaire ou un fondé de pouvoir irlandais reconnu à cette fin par la Banque Centrale ou autrement conformément aux exigences de la Banque Centrale.”

“ **Art. 21.** Les présents Statuts peuvent uniquement être amendés conformément aux exigences de la Banque Centrale.”

Troisième résolution

La démission de Monsieur Ivo Hemelraad du poste de gestionnaire B de la Société est acceptée avec effet à la date du présent document et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution:

Monsieur Pierre KLADNY, employé, né le 12 avril 1962, résidant professionnellement Route Cité-Ouest 2, 1196 Gland (Suisse), numéro de passeport F0877351, est désigné comme nouveau gérant A de la Société avec effet à la date des présentes et pour une période indéterminée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. COHN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51749. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163989/188.

(11018966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pâtisserie-Confiserie Hoffmann Jean-Marie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 200, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 38.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATISSERIE-CONFISERIE HOFFMANN JEAN-MARIE SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011164049/12.

(110189923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

PH Leisure International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.196.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 novembre 2011 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011164054/16.

(110189685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Paul Link Alimentation en Gros, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 23, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 29.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAUL LINK ALIMENTATION EN GROS
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011164050/13.

(110189911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

I.C. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4795 Linger, 6A, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 84.026.

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "I.C. LUX S.A.", avec siège social à L-4122 Esch-sur-Alzette, 7, rue de la Fontaine, constituée suivant acte reçu par Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C, N° 815 du 28 octobre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Yves Scharlé, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de L-4122 Esch-sur-Alzette, 7, rue de la Fontaine vers L-4795 Linger, 6A, rue du Bois.

2.- Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.

3.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L4122 Esch-sur-Alzette, 7, rue de la Fontaine vers L-4795 Linger, 6A, rue du Bois et décide en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Linger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, Y. SCHARLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46962. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011165404/49.

(110192167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eleven, on the third of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") asociété à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 of October 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 1,165,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-three million one hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 23,135,000.-) up to twentyfour million and three hundred thousand Euro (EUR 24,300,000.-) by the issue of one hundred and sixteen million five hundred thousand (116,500,000) V shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New V Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New V Shares will be allocated to (i) the share capital of the Company and (ii) the Company's share premium account.

2. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 1,165,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-three million one hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 23,135,000.-) up to twenty-four million and three hundred thousand Euro (EUR 24,300,000.-) by the issue of one hundred and sixteen million five hundred thousand (116,500,000) V shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New V Shares"), and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New V Shares have been subscribed in cash by "Advent Cartagena (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.821, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 October 2011, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million one hundred and seventyfive thousand six hundred Euro (EUR 1,175,600.-) is allocated (i) to the Company's share capital for an aggregate amount of one million one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 1,165,000.-) and (ii) to the Company's share premium account for an aggregate amount of ten thousand six hundred Euro (EUR 10,600.-). The amount of the contribution is the equivalent amount of one million six hundred and seventeen thousand three hundred and fifty-eight US Dollars (USD 1,617,358.-) using the exchange rate 1 USD/ 1.37577 EUR.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at twenty-four million and three hundred thousand Euro (EUR 24,300,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000)

S Shares (the "S Shares"), four million (4,000,000) T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) V Shares (the "V Shares"), four million and five hundred thousand (4,500,000) W Shares (the "W Shares") and one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares and the X Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent soixante-cinq mille Euros (EUR 1.165.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-trois millions cent trente-cinq mille Euros (EUR 23.135.000,-) jusqu'à vingt-quatre millions trois cent mille Euros (EUR 24.300.000,-) par l'émission de cent seize millions cinq cent mille (116.500.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie V ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie V») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d'émission.

2. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent soixante-cinq mille Euros (EUR 1.165.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-trois millions cent trente-cinq mille Euros (EUR 23.135.000,-) jusqu'à vingt-quatre millions trois cent mille Euros (EUR 24.300.000,-) par l'émission de cent seize millions cinq cent mille (116.500.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie V ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01)

chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie V») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie V sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent Cartagena (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.821, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 octobre 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million cent soixante-quinze mille six cents Euros (EUR 1.175.600,-) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant d'un million cent soixante-cinq mille Euros (EUR 1.165.000,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de dix mille six cents Euros (EUR 10,600,-). Le montant de l'apport est équivalent à un million six cent dix-sept mille trois cent cinquante-huit US Dollars (USD 1.617.358,-), selon le taux de change d'1 USD/1.37577 EUR.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-quatre millions trois cent mille Euros (EUR 24.300.000,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (xi) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), quatre millions (4.000.000) de parts sociales de Catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), quatre millions cinq cent mille (4.500.000) de parts sociales de Catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W») et cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de Catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W et les Parts Sociales de Catégorie X sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14789. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011164387/193.

(110190578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Hung Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.043.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 15 novembre 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011164243/19.

(110189919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 106.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164051/10.

(110189933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

AmTrust Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 260.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

AmTrust International Insurance Limited, a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here duly represented by Me Caroline APOSTOL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Bermuda, on November 22, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder representing the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company AmTrust Holdings Luxembourg (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142739, incorporated by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on October 24, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2785 on November 18, 2008, (hereafter the "Company"), whose articles of association have been lastly amended

by a notarial deed received on October 13, 2011 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 155,000,000.-(one hundred and fifty-five million United States Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 105,000,000.-(one hundred five million United States Dollars) represented by 1,050,000 (one million fifty thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.-(one hundred United States Dollars) each, to the new amount of USD 260,000,000.-(two hundred sixty million United States Dollars) represented by 2,600,000 (two million six hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.-(one hundred United States Dollars) each.

Second resolution

The sole member resolved that the Company issues one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) new corporate units with a nominal value of USD 100.-(one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

The prenamed Amtrust International Insurance Limited, represented as hereabove stated, declared to subscribe one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) corporate units with a nominal value of USD 100.-(one hundred United States Dollars) each and to make payment in full for such new corporate units by means of the conversion of a part of an existing claim for an amount of USD 155,000,000.-(one hundred and fiftyfive million United States Dollars) due by the Company to Amtrust International Insurance Limited, for an amount of USD 155,000,000.-(one hundred and fifty-five million United States Dollars).

A valuation letter was issued on November 22, 2011, by Mr. Michael BOTT, Vicepresident, wherein the claim contributed has been described and valued.

The person appearing produced that letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedure applied as describe above, the book value of the Claim is at least equal to the number and value of one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) Corporate Units with a par value of EUR 100 each.

- I have no further comment to make on the value of the Claim."

A copy of the letter, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the sole member resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) fully paid-up additional corporate units with a nominal value of USD 100.-(one hundred United States Dollars) each, to the prenamed company Amtrust International Insurance Limited.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change, as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed Corporate capital is set at USD 260,000,000.-(two hundred sixty million United States Dollars) represented by 2,600,000 (two million six hundred thousand) corporate units with a par value of USD 100.-(one hundred United States Dollars) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Amtrust International Insurance Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège principal à Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Les Bermudes,

ici représentée par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé aux Bermudes, le 22 novembre 2011.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société AmTrust Holdings Luxembourg (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142739, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2785 du 18 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu le 13 octobre 2011 par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 155.000.000,-(cent cinquante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 105.000.000,-(cent cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.050.000 (un million cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,-(cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au montant de USD 260.000.000,-(deux cent soixante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 2.600.000 (deux millions six cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,-(cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé que la Société émettra 1.550.000 (un million cent cinquante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,-(cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Amtrust International Insurance Limited, prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré souscrire aux 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par la conversion d'une partie d'un droit à recevoir pour un montant de USD 155.000.000,-(cent cinquante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) dû par la Société à Amtrust International Insurance Limited à concurrence d'un montant de USD 155.000.000,-(cent cinquante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Une lettre d'évaluation a été émise en date du 22 novembre 2011 par Monsieur Michael BOTT, vice président, dans laquelle le droit à recevoir converti en capital social a été décrit et évalué.

La comparante a produit cette lettre, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedure applied as describe above, the book value of the Claim is at least equal to the number and value of one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) Corporate Units with a par value of EUR 100 each.

- I have no further comment to make on the value of the Claim."

soit en français:

"Sur la base des informations détaillées plus haut, la valeur comptable du Droit à Recevoir juste avant que l'Apport soit réalisé à la Date de Réalisation est de USD 155.000.000,-(cent cinquante-cinq millions de dollars des Etats Unis d'Amérique).

Conclusion:

"Sur la base de la procédure de vérification appliquée tel que décrite plus haut, la valeur comptable du Droit à Recevoir est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,-(cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

- Je n'ai pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur de l'apport."

Une copie de la lettre, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur ce, l'associée unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre et attribuer 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille) parts sociales intégralement libérées d'une valeur nominale de USD 100,-(cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à Amtrust International Insurance Limited, préqualifiée.

Troisième résolution

Suite à la prédite augmentation du capital social de la Société, l'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 260.000.000,-USD (deux cent soixante millions de Dollars des Etats Unis d'Amérique) représenté par 2.600.000 (deux millions six cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,-(cent Dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. LAC/2011/52595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164362/152.

(110190888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

PG Bauservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 53, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 116.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164052/10.

(110190222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

ICRSOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 152.665.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Michel DECRION, ingénieur géotechnique, demeurant à F-57050 Lorry-lès-Metz, 2, rue de Carcassonne.
2. ICR INGENIEURS CONSEILS REUNIS S.A, avec siège social à L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse, représentée par son administrateur unique Monsieur Marc SANTOLINI, demeurant à L3813 Schifflange, 33, rue Basse.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les associés Monsieur Michel DECRION, prédit, de deux cent cinquante-cinq parts sociales (255) et la société ICR INGENIEURS CONSEILS REUNIS S.A., prédite, et représentée comme il vient d'être dit, de deux cent quarante-cinq parts sociales (245) de la société «ICRSOL S.à r.l.», avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1173 du 4 juin 2010.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclarés vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article cinq des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Schifflange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). Le siège est établi à Schifflange.

(Le reste sans changement.)

L'adresse du siège est fixée à L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Decrion; Santolini, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 14296. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166119/44.

(110192247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Planner International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 66.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164055/9.

(110189765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Iermsdrefer Stiffchen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 2, Gilsdorfer Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 114.090.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Mireille BALTES, employée privée, née à Ettelbruck le 30 juin 1967 (matr: 1967 06 30 229), demeurant à L-9366 Ermsdorf, 2 Gilsduerferstrooss.

La comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée «IERMSDREFER STIFFCHEN S.à r.l.» (matr: 2006 2403 102), avec siège social à L-9366 Ermsdorf, 2 Gilsduerferstrooss,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, de résidence à Diekirch, sous la dénomination CAFE BLOEN ECK S.à r.l. en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 953 de l'année 2006, ayant reçu sa dénomination actuelle suivant acte passé par-devant le même notaire en date du 13 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 782 de l'année 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.090.

La comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que la comparante décide de la dissoudre avec effet immédiat;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile des comparants.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la comparante.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mireille BALTES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 novembre 2011. Relation: DIE/2011/11196. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165406/36.

(110191790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Planner International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 66.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164056/9.

(110189766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Polypecu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011164057/12.

(110190136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Prodie Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.474.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidée de noter la modification de l'adresse suivante

Monsieur Pierre Ulmo, demeurant administrativement à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Monsieur Gilles Campedel, demeurant administrativement à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg 1^{er} Novembre 2011.

M Gilles Campedel.

Référence de publication: 2011164058/12.

(110189781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Promatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4934 Hautcharage, 19, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 131.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164059/10.

(110190218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Finares, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.991.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire le 12.10.2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12.10.2011, que les actionnaires ont:

- décidé de reconduire Monsieur Stephan PROBST à son poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016,

- décidé de prendre acte de la démission de la société NAXIS de son poste de Commissaire aux comptes, et ce, à la date du 15.06.10,

- décidé de nommer au poste de Commissaire aux comptes, Madame Barbara HAJDUK, domiciliée au 4, rue Josy Printz, L-5841 HESPERANGE qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011164236/20.

(110190423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pronos SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.624.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 octobre 2011

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Patrice PFISTNER, né le 9 septembre 1958 à Caen (France), demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 en qualité de Président du Conseil d'Administration et Délégué à la Gestion Journalière de la société pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRONOS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011164060/16.

(110189944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pronovem - Meyers & Van Malderen, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.704.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011164061/12.

(110190165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Storpy S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.780.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 31 août 2011.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary SA., de ses fonctions de commissaire aux comptes, et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société MPM International S.A., société ayant son siège social à L-6916 Roodt-sur-Syre, 30 route de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A., démissionnaire, et son mandat viendra à échéance le 28 juillet 2016.

2. d'accepter les démissions de la société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A. et de Monsieur Sébastien VACHON de leurs fonctions d'administrateurs et de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pascal LE CUNFF, né le 18 août 1965 à Versailles (France) et demeurant à F-78125 Raizeux, 45 Route du Tilleul.

- Monsieur Saïd BOUKHIZOU, né le 20 avril 1973 à Nador (Maroc) et demeurant à F-95690 Nesles La Vallée, 9 Rue de l'Oeuf.

Ils termineront les mandats des administrateurs démissionnaires et leurs mandats expireront le 28 juillet 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011165665/26.

(110191769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Serial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.254.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le vingt-trois novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«FINDI SRL», une société constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Via Riccati n. 31, I-31100 Treviso (Italie),

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé lui donnée à Treviso (Italie), le 8 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «SERIAL S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 142 254, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 8 octobre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2600 du 24 octobre 2008, page 124755 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis sa création.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève donc et encore à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société «SERIAL S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «SERIAL S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, ou, le cas échéant, le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15793. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011165639/53.

(110191572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Rail Trade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 150.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164064/10.

(110190220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Agriculture Tourism Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.148.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A., société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 22 NOV. 2011.

Pour: AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Caroline Felten

Référence de publication: 2011165035/18.

(110191189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Rébecca S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6950 Olingen, 2, rue de Rodenbourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.602.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164063/9.

(110189991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Romane Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 140.805.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164067/9.

(110190187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Real Estate Europe (JB) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 57.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164069/10.

(110189714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Restan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 13, Remecherwee.
R.C.S. Luxembourg B 56.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164071/10.

(110190217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Wall-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 104.455.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme «WALL-INVEST S.A.» constituée suivant acte notarié du 26 novembre 2004.

Résolutions:

L'assemblée accepte les reconductions des administrateurs, à savoir:

1. Monsieur René Moris, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert,
 2. Monsieur Arthur Carvas, né le 11 avril 1977 à Lisbonne, demeurant à L-7569 Mersch 11, rue des Sœurs Franciscaines,
- Nomination de la société Fiscalité Immobilière S.A. ayant son siège à L-5426 Greiveldange 11, Am Breil en remplacement de Monsieur Pieter Van Riet.

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué à savoir Monsieur René Moris, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert.

L'assemblée accepte la reconduction du mandat du commissaire aux comptes à savoir Madame Caria Machado Oliveira, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

René MORIS

Président

Référence de publication: 2011166447/25.

(110192299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Retail Distribution Concepts, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 9.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164072/10.

(110189982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Richfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 60.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164073/9.

(110189764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Rifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.870.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIFIN S.A.

DE BERNARDI Alexis / DONATI Régis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011164074/12.

(110190108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Rolaco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.478.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011164075/12.

(110189946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

S.A.J.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 59.266.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 28/11/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011164076/13.

(110189798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.413.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 octobre 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de M. Robert Raymond, M. William Jones, M. Henry Kelly, M. Jordan Kitson, M. Nicholas Williams et M. Claude Niedner pour une nouvelle période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer le mandat de Deloitte S.A., Réviseurs d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour copie conforme

Mr Terry Farrelly

Référence de publication: 2011164191/17.

(110190359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

S&A-Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 126.450.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S&A-PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011164077/13.

(110189891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

S-Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 68.032.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S-CONSULT

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011164078/13.

(110189886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

S-Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 68.032.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S-CONSULT

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011164079/13.

(110189887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Trelson Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.395.

EXTRAIT

En date du 29 novembre 2011, l'Actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de Bartosz Szlapka, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164114/15.

(110189937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Lux HDD Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 101.763.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "Lux HDD Holdco 1 S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, incorporated by deed drawn up and enacted on the 24th of June 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 935 of the 21st of September 2004, inscribed with the Luxembourg trade and company register section B number 101763, (hereinafter referred to as the "Company")

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The sole partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Transfer of the registered office of the Company.
 - 2) Amendment of Article 4, first sentence of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:
" **Art. 4. First sentence.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg".
- After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution:

It is decided to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with effect as from December 1st, 2011.

Second resolution:

It is decided to amend the first sentence of article 4 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:
" **Art. 4. First sentence.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Lux HDD Holdco 1 S.à r.l.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu le 24 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 935 du 21 septembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101763, (ci-après dénommée «la Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société.
 - 2.- Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:
" **Art. 4. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand Duché de Luxembourg. "
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L8030 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:
 « **Art. 4. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand Duché de Luxembourg».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51914. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)..

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164669/89.

(110190717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Salon de Coiffure Angelsberg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 14, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 35.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Salon de Coiffure Angelsberg S. à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011164080/12.

(110189908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.951.

*Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag***1. Gesellschafter.**

- SV-LuxInvest S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), deren Eintragung beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg derzeit in Bearbeitung ist (der „Komplementär“); und

- SV Sparkassenversicherung Lebensversicherung AG, eine Aktiengesellschaft nach deutschem Recht mit Sitz in Löwentorstrasse 65, 70376 Stuttgart, Deutschland, eingetragen beim deutschen Handels- und Gesellschaftsregister Stuttgart unter Nummer HRB 24542 (der „Kommanditist“);

2. Name und Gesellschaftsform. Hiermit wird zwischen vorbenannten Gesellschaftern, eine Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple, SCS) namens "SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF" (die "Gesellschaft") gegründet, die als Investmentgesellschaft mit festem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds (SICAF-SIF) nach dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialisierte Investmentfonds (das "Gesetz von 2007") qualifiziert.

3. Gesellschaftssitz. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg.

4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Aufbau eines diversifizierten Portfolios an Alternativen Investments durch den Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen an geschlossenen Zielfonds (insbesondere im Bereich Timber, aber auch in den Bereichen Mezzanine, Renewables, Infrastruktur und Private Equity), die sowohl als Personengesellschaft (Zielfondspersonengesellschaft) als auch als Kapitalgesellschaft (Zielfondskapitalgesellschaft) ausgestaltet sein können. Ferner kann die Gesellschaft überschüssige Liquidität kurzfristig und unter Beachtung einer Risikostreuung auf einem Bankkonto bei einem Kreditinstitut anlegen. Ein unmittelbarer Erwerb von anderen Vermögensgegenständen, insbesondere von Fremdkapitalinvestments mit Ausnahme der Investition in Zielfonds in Form von nachrangigen Gesellschafterdarlehen, ist ausgeschlossen. Weitere Einzelheiten der Anlagepolitik der Gesellschaft sind im Informationsmemorandum beschrieben.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes von 2007 und der Regelungen im Informationsmemorandum jede Maßnahme treffen, und alle Geschäfte durchführen, die sie zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für nützlich erachtet, unter Berücksichtigung der Anlageziele und Anlagegrenzen der Gesellschaft, wie vorstehend und im Informationsmemorandum beschrieben, sowie unter Einhaltung der Bestimmungen des Gesetzes von 2007.

Die Gesellschaft ist berechtigt, zulässige Anlagen über Zwischengesellschaften zu erwerben und zu halten.

5. Kapital. Das Kapital der Gesellschaft wird durch Kommanditanteile und einen Anteil, den der Komplementär hält, jeweils ohne Nennwert und in Euro verkörpert. Der Mindestbetrag des Kapitals der Gesellschaft (einschliesslich Emissionsaufgeld, sofern anwendbar) liegt gemäß den gesetzlichen Vorschriften bei einer Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000,-) und ist innerhalb von zwölf (12) Monaten nach Zulassung der Gesellschaft als spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts zu erreichen.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt im Zeitpunkt der Gründung fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie in vierhundertneunundneunzigtausendneunhundertneunundneunzig (499.999) Kommanditanteile, jeweils ohne Nennwert, eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt.

6. Aufteilung der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile werden wie folgt gehalten:

- SV-LuxInvest S.à r.l., hält 1 (einen) Komplementäranteil.
- SV SparkassenVersicherung Lebensversicherung AG hält 499.999 (vierhundertneunundneunzigtausendneunhundertneunundneunzig) Kommanditanteile.

7. Geschäftsführung und Vertretung.

7.1 Komplementär

Die Gesellschaft wird von der SV-LuxInvest S.à r.l. als Komplementär geführt.

Der Komplementär ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht. Der Komplementär hat umfassende Befugnis, die Gesellschaft zu vertreten, soweit das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Gesellschaft nicht ausdrücklich bestimmte Befugnisse der Gesellschafterversammlung vorbehalten.

In dem Fall, dass die Rechtsfähigkeit des Komplementärs endet, der Komplementär liquidiert wird oder sich eine andere Situation ereignet, die ihn daran hindert, die Gesellschaft zu führen und nach außen zu vertreten, wird die Gesellschaft gemäß Artikel 25 dieser Satzung aufgelöst, wenn nicht die Gesellschafterversammlung mit der Genehmigung der CSSF bei Vorliegen eines Quorums von mindestens der Hälfte des Gesellschaftskapitals und mit einer Mehrheit von mindestens zwei Drittel der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschließt, die Gesellschaft durch Aufnahme eines neuen Komplementärs fortzuführen.

Der Komplementär ist für die Ausführung der im Informationsmemorandum beschriebenen Anlagepolitik der Gesellschaft umfassend verantwortlich.

7.2 Befugnisse des Komplementärs

Der Komplementär verfügt über die umfassende Befugnis, alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes und im Einklang mit der im Informationsmemorandum näher beschriebenen Anlagepolitik und den Anlagebeschränkungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich gesetzlich oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, können durch den Komplementär ausgeübt werden.

Der Komplementär kann unter seiner Überwachung und Verantwortung die tägliche Geschäftsführung sowie die Ausführung der täglichen Anlagepolitik der Gesellschaft auf eine oder mehrere, natürliche oder juristische Personen übertragen; deren Handlungs- und/oder Vertretungsbefugnis, sowie deren Befugnis ihrerseits Unterbevollmächtigte einzusetzen, wird durch den Komplementär festgesetzt.

Der Komplementär kann auch schriftliche oder notariell beurkundete Spezialvollmachten erteilen.

Der Komplementär kann Dienstleistungsverträge im Namen und für Rechnung der Gesellschaft abschließen. Der Komplementär kann insbesondere einen oder mehrere Anlageberater für die Gesellschaft bestellen, welche den Komplementär beraten sollen.

Unbeschadet solcher Übertragungen, Bevollmächtigungen und Verträge bleibt der Komplementär für die Überwachung der übertragenen Aufgaben verantwortlich.

7.3 Vertretungsbefugnis

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch den Komplementär oder durch einen oder mehrere Bevollmächtigte, die dieser bestimmt, verpflichtet.

8. Abschlussprüfer. Zum unabhängigen Abschlussprüfer bis zum Abhalten der nächsten Jahresgesellschaftsversammlung im Jahre 2012 wird bestellt:

KPMG Luxembourg S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg.

9. Tag der Gründung und Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft wurde am 4. November 2011 gegründet.

Die Gesellschaft besteht für eine beschränkte Laufzeit, welche mit Ablauf von 99 Jahren nach der Gründung der Gesellschaft endet, es sei denn, die Gesellschaft wurde vorher in Übereinstimmung mit dieser Satzung liquidiert. Die Laufzeit der Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung mit der Zustimmung des Komplementärs verkürzt oder verlängert werden, sofern dieser Beschluss in der für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Form erfolgt.

10. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für SVL- LuxInvest SCS SICAF-SIF

Référence de publication: 2011164946/97.

(110190421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Seconda Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 86.155.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011164096/11.

(110189744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Komimmo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 9, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 110.144.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011166535/10.

(110192822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

LinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011166538/10.

(110192864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.
